

## Boycott Cinq militants poursuivis à Mulhouse

**Après avoir appelé au boycott des produits israéliens à l'hypermarché Carrefour d'Illzach, cinq militants de la cause palestinienne sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Mulhouse.**

Ce sont eux qui l'annoncent, dans un communiqué diffusé hier : cinq membres du collectif Boycott 68 devront répondre, le 13 septembre prochain au tribunal correctionnel de Mulhouse, de provocation « à la discrimination, à la haine ou à la violence ». Il leur est reproché d'avoir participé, le 26 septembre 2009, à une action appelant au boycott des produits importés d'Israël dans les rayons de l'hypermarché Carrefour d'Illzach revêtus de T-shirts portant l'inscription « Palestine vivra, Boycott Israël » (*L'Alsace* du 27 septembre 2009).

**L'accusation est choquante [...] Notre action vise à faire appliquer le droit**

Les poursuites engagées font suite à une plainte du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), une émanation de différents conseils des communautés juives, qui sera partie civile au procès. Carrefour a-t-il aussi déposé plainte et sera-t-il partie civile ? Contacté par *L'Alsace*, le service juridique de Carrefour France — vers qui le

magasin d'Illzach avait fait remonter les faits — n'était pas en mesure, hier, de l'indiquer, en raison de congés en son sein.

Les cinq militants convoqués au tribunal correctionnel de Mulhouse sont membres de différents mouvements politiques ou associatifs : Les Verts 68, le Parti communiste 68, Justice pour la Palestine Alsace, l'association Reda (Dynamique présence musulmane) et l'association France Palestine solidarité 68. Dans le texte diffusé hier, ils s'indignent contre leur mise en cause : « *Ce procès est politique [...] L'accusation est choquante parce qu'elle veut étouffer notre liberté d'expression. Elle est choquante parce qu'elle cherche à pénaliser une action légitime et à faire taire les militants de la cause palestinienne* », estiment-ils.

« *Notre action a été menée dans le cadre de la Campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), une initiative non-violente lancée par 171 organisations palestiniennes et soutenue par des organisations israéliennes [...] Elle vise à faire appliquer le droit international, le droit humanitaire et les droits de l'Homme en Palestine [...] Cette campagne se veut une sanction de la politique israélienne pour faire cesser la colonisation des territoires palestiniens, lever le blocus de Gaza et défendre les droits d'un peuple qui vit sous l'occupation. Le boycott a été utilisé efficacement par Gandhi pour la décolonisation de l'Inde, par Martin Luther King contre la ségrégation envers les noirs américains et pour dénoncer l'apartheid qui sévissait en Afrique du Sud [...] S'indigner devant le non-respect du droit est une liberté et à nos yeux un devoir* », écrivent encore les cinq militants.

Le BNVCA estime de son côté que l'appel au boycott des produits israéliens lancé par les militants de la campagne BDS participe au développement de l'antisémitisme en France.

**Ils importent un conflit. Ils échauffent les esprits**

« *Ils importent un conflit. Ils échauffent les esprits. S'ils pensent faire gagner la cause palestinienne par ce biais, ils se trompent* », dit Sylvain Zenouda, vice-président du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme, joint hier par *L'Alsace*. Il fustige « *d'autant plus* » cet appel au boycott « *que certains produits israéliens sont fabriqués avec le concours de Palestiniens* », relève-t-il, voyant par ailleurs dans les actions menées en grandes surfaces « *une atteinte à la liberté de circuler* » des consommateurs. Et quand on évoque « *l'atteinte à la liberté d'expression* » mise en avant par les militants haut-rhinois poursuivis en justice, M. Zenouda répond : « *Il y a des moyens démocratiques pour s'exprimer* ».

Les poursuites engagées au tribunal correctionnel de Mulhouse ne sont pas les premières du genre en France. Le 10 février dernier, le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné à 1 000 € d'amende, pour incitation à la haine raciale, une militante de la Ligue des droits de l'Homme qui avait apposé un autocollant « Boycott apartheid Israël » sur des jus de fruit provenant d'Israël dans une grande surface de Meringnac.